



## COMMUNE DE BOURAIL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 DECEMBRE 2016  
- 5<sup>ème</sup> séance -

Le 17 novembre 2016, le conseil municipal était convoqué pour le mercredi 23 novembre 2016 à 14 heures 00. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, et conformément à l'article L. 121-11 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, le conseil municipal était convoqué à nouveau pour le vendredi 2 décembre 2016 à 09 heures 30, sur le même ordre du jour ; les délibérations prises étant valables quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mille seize, le deux décembre à neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de madame le maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : le 23 novembre 2016.

### Etaient présents :

Mme Brigitte EL ARBI – Maire et présidente de séance

M. Arnaud WUHRLIN, Mme Armelle NEBOIPOU, M. Albert KASOVIMOIN, Mme Mairé NOZERAN, M. Tony GILLES, M. Sylvano ABDELKADER et Melle Lysenka ARIHOHOA (en cours de séance) - Adjointes au maire

Mme Alima JEAN, Mme Marie-Victoire BODÉOUAROU, M. Glenn LEONARD, Mme Isabelle GUÉRARD, M. Gilles GUÉPY, M. Fabrice GOSSOIN, Mme Régina RIEU, M. Patrick ROBELIN, M. Mario BOUEARAN, M. Nadir BOUFENECHÉ (en cours de séance) et Mme Sandra NEBOIPOU (en cours de séance) – Membres.

### Procurations :

Mme Edna BOUEARAN a donné procuration à M. Arnaud WUHRLIN, Mme Virginie YONG a donné procuration à Mme Alima JEAN, M. Kirvin SERRE a donné procuration de vote à Mme Brigitte EL ARBI, Mme Gyslène DAMBREVILLE a donné procuration à M. Patrick ROBELIN.

En cours de séance : M. Nadir BOUFENECHÉ a donné procuration de vote à Mme Sandra NEBOIPOU, Mme Isabelle GUÉRARD a donné pouvoirs à M. Gilles GUÉPY et M. Fabrice GOSSOIN a donné procuration à M. Sylvano ABDELKADER.

### Absent excusé :

M. Julien BOANEMOI.

### Absents non excusés :

M. Paul BELPATRONNE, M. Jacques HARRY et Mme Jeannette AKARO.

Le quorum étant atteint, la présidente déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.121-14 du Code des communes ; Madame Régina RIEU est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité. Elle est assistée dans ses fonctions par monsieur René CREUGNET – secrétaire général de mairie et madame Claudia CLEMEN agent de bureau, en qualité d'auxiliaires.

Une minute de silence est respectée pour les victimes du glissement de terrain qui s'est produit à HOUAÏLOU le 22 novembre dernier.

Il est fait lecture de l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2016,
- Modification du règlement intérieur du conseil municipal
- Modification de l'intitulé des commissions communales et de leur composition
- Modification de la composition des commissions externes et conseils d'administration divers
- Révision des tarifs de la cantine municipale
- Prise en charge formation BAFA – BAFD
- Indemnité de déplacement du technicien son/lumière,
- Départ négocié d'un agent communal – convention collective,
- Prime fin d'année 2016,
- Centimes additionnels 2017,
- Admissions en non-valeur,
- Vente de matériels,
- Travaux AEP Néra – Marais aux perruches,
- Travaux de revêtements 2016-2017
- Aménagement de tours de guet à Poé,
- Travaux AEP extension WILD à Boghen,
- Signature du contrat de développement 2017-2021,
- Signature d'une convention avec la CCI – "Alerte commerces",
- Attribution de diverses subventions,
- DM 1 au budget annexe EAU 2016
- DM 2 au budget annexe assainissement 2016,
- DM 3 au budget principal 2016,
- DM 3 au budget annexe ordures ménagères 2016,
- Projet de jumelage avec la commune de Tumaraa – Polynésie Française,
- Signature d'une convention avec l'ASEA-NC,
- Mise à disposition gracieuse de locaux au profit du Conseil de l'Eau de la Néra,
- Compte-rendu de la délégation de signature.

La présidente soumet à l'assemblée l'ajout à l'ordre du jour de deux projets de délibérations supplémentaires :

- le plan de financement des travaux d'installation d'abris bus sur la place publique,
- la constitution d'un groupement de commande pour les marchés de collecte des ordures ménagères ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Les projets de délibérations sont soumis à l'examen et au vote ;

#### **2016.61 – Procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2016 est **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES VOIX.**

#### **2016.62 – Modification du règlement intérieur du conseil municipal**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte** la modification du chapitre III – art. 8 - § 2 – qui porte le nombre de membres des commissions permanentes à 7 (dont le maire) au lieu de 6.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

*Les conseillères municipales Sandra NEBOIPOU et Lysenka ARIIHOHOA prennent place au sein de l'hémicycle.*

### 2016.63 – Modification des commissions communales permanentes

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**RÉDUIT** le nombre de commissions communales à huit (8)  
**ADOPTE** la nouvelle dénomination de ces commissions communales.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

et **PROCEDE** au vote à bulletins secrets pour élire ses membres.

*Le conseiller municipal Nadir BOUFENECHÉ prend place au sein de l'hémicycle lors du dépouillement des bulletins nommant les membres de la commission « finances et budgets » (à 10h20).*

*Le conseiller municipal Nadir BOUFENECHÉ se retire de l'hémicycle (à 11h25) après le dépouillement des bulletins nommant les membres de la commission « hygiène et sécurité », en laissant procuration de vote à la conseillère Sandra NEBOIPOU.*

### 2016.64 – Représentation aux organismes et commissions externes

Le Conseil Municipal,

**PROCEDE** au vote à bulletins secrets pour élire leurs représentants au sein des organismes divers et commissions externes.

*A 12h28, la présidente de séance déclare une suspension de séance d'une heure afin de prendre une collation dans le salon d'honneur de la mairie.*

*La séance reprend à 13 heures 30 ;*

*La conseillère Isabelle GUÉRARD a donné procuration de vote au conseiller Gilles GUEPY et le conseiller Fabrice GOSSOIN a laissé une procuration de vote au conseiller Sylvano ABDELKADER.*

### 2016.65 – Modification du tarif des repas à la cantine municipale

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**RÉVISE** à la hausse le prix de la carte de cantine, qui est dorénavant vendue au tarif forfaitaire de 10.500 francs par période scolaire.

**Abstention des conseillers Patrick ROBÉLIN et Mario BOUEARAN (procuration de Gyslène DAMBREVILLE).**

**Délibération adoptée à la majorité des voix**

### 2016.66 – Actions de formation

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**VALIDE** l'orientation de formation en BAFA – qualification canoé/surveillant de baignade et BAFD, étalée sur les années 2016 et 2017.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **2016.67 – Indemnité de déplacement**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**VOTE** une indemnité forfaitaire mensuelle de 15.000 francs à verser au technicien son/lumière communal au titre de l'utilisation de son véhicule personnel pour des déplacements professionnels.

La discussion étant ouverte :

La conseillère Armelle NEBOIPOU demande sur quels justificatifs est basé le montant proposé.

Le maire lui répond qu'il s'agit d'un forfait et que le point des besoins en véhicules de service est en cours d'étude.

Le conseiller Patrick ROBELIN signale que si cela est autorisé maintenant, c'est la porte ouverte à d'autres demandes !

Le maire lui répond qu'une réunion a été organisée avec les agents du service Prévention, Insertion, Culture, Animation et Jeunesse et que personne d'autre n'a manifesté son souhait que soient pris en charge par la collectivité ses frais de déplacement.

**Abstention des conseillers Armelle NEBOIPOU, Lysenka ARIHOHOA, Patrick ROBELIN et Mario BOUEARAN (procuration de Gyslène DAMBREVILLE).**

**Délibération adoptée à la majorité**

#### **2016.68 - Départ d'un agent communal**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le maire à traiter le départ négocié d'accord partie de Monsieur José PEBELLIER et à lui verser la somme de 3.200.000 francs au titre d'incitation au départ.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **2016.69 – Prime de fin d'année**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**VOTE** l'attribution d'une allocation spéciale d'un montant maximum de 40.000 francs (sur la base de critères de discipline et absentéisme) aux fonctionnaires et agents public de la commune, au titre de l'année 2016.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **2016.70 – Centimes Additionnels**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**RECONDUIT** les taux des centimes additionnels pour l'année 2017 identiques à ceux votés pour l'année 2016.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **2016.71 – Admission de créances en non-valeur**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** l'admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables émis par le comptable de la commune.

La discussion étant ouverte :

Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire indique que les sommes concernées (2.113.153 f sur le budget général / 1.080.159 f sur le budget annexe ordures ménagères) sont toujours dues. Comme elles datent de plus de 5 ans, les inscrire en non-valeur est une opération d'ordre, de manière à apurer le budget.

La conseillère Régina RIEU considérant que certains débiteurs ont les moyens de s'acquitter de leur dette, espère que le Trésor Public cherche à les faire payer en les relançant régulièrement.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **2016.72 – Vente de matériels réformés**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le maire à vendre sous plis cachetés le matériel communal réformé suivant :

- Une pelle hydraulique Cobra                      Mise à prix : 2,5 MF
- Compacteur Cobra                                      Mise à prix : 0,8 MF
- Benne à ordures ménagères                      Mise à prix : 3 MF

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **2016.73 – TRAVAUX D'A.E.P.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le projet concernant les travaux d'adduction en eau potable secteur Néra – marais aux perruches ;

**ARRETE** son plan de financement ainsi qu'il suit :

- ➔ Montant de l'opération : 230.000.000 cfp
- Emprunt A.F.D. :                                      200.000.000 cfp
- Fonds propres :                                        30.000.000 cfp

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **2016.74 – TRAVAUX DE REVETEMENT**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le projet de marché à commande de revêtement des voiries communales 2016-2017.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **2016.75 – SURVEILLANCE DU LITTORAL DE POE**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le projet concernant la construction d'une tour de guet à Poé ;

**ARRETE** son plan de financement ainsi qu'il suit :

- ☉ Montant de l'opération : 20.000.000 cfp
- FIP Equipement 2016 : 8.133.174 cfp
- Fonds propres : 11.866.826 cfp

La discussion étant ouverte :

Le maire rend compte à l'assemblée des mesures prises pour la protection des utilisateurs du plan d'eau de Poé, qui est de compétence communale, depuis le décès d'une baigneuse par morsure de requin tigre en avril dernier ; des jeunes sapeurs-pompiers volontaires vont être formés au BNSEA ; un bateau semi-rigide va être acheté.

Afin de réduire le coût des surveillances aériennes, la proposition de surveillance par drone a été avancée.

La province Sud (responsable de l'environnement) a beaucoup aidé financièrement et matériellement et a diligenté un spécialiste qui a conseillé la commune sur la problématique des requins dans notre lagon.

**Abstention des conseillers Patrick ROBELIN et Mario BOUEARAN (procuration de Gyslène DAMBREVILLE).**

**Délibération adoptée à la majorité**

#### **2016.76 – TRAVAUX D'A.E.P.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ADOPTÉ** le projet concernant les travaux d'adduction en eau potable secteur WILD à Boghen ;

**ARRETE** son plan de financement ainsi qu'il suit :

- ☉ Montant de l'opération : 5.000.000 cfp
- Fonds propres : 5.000.000 cfp

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **2016.77 – CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le maire à signer le contrat de développement Etat/Commune de Bourail 2017-2021 financé ainsi qu'il suit :

- ☉ Montant de l'engagement : 675.000.000 cfp
- Participation de l'Etat : 249.001.000 cfp
- Participation de la province Sud : 251.800.000 cfp
- Participation de la commune : 174.199.000 cfp

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **2016.78 – OPERATION « ALERTE COMMERCES »**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le maire à signer une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie concernant le financement du dispositif « Alerte commerces » qui consiste en un système d'alerte de SMS interactif permettant de communiquer en temps réel et en toute simplicité entre les forces de l'ordre et les commerçants.

**Abstention des conseillers Patrick ROBELIN et Mario BOUEARAN (procuration de Gyslène DAMBREVILLE).**

**Délibération adoptée à la majorité**

## 2016.79 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ALLOUE** un crédit de 6.686.000 cfp à divers organismes et associations pour des actions ponctuelles.

La discussion étant ouverte :

Le conseiller Sylvano ABDELKADER – adjoint au maire en charge des sports informe que les membres de la commission des sports ont souhaité subventionner le championnat du monde de kitesurf afin de redynamiser le secteur de Poé, dont l'attaque mortelle de requin a considérablement fragilisé l'économie touristique. Il informe que grâce à la subvention municipale, 20 bracelets anti-requin seront achetés pour être utilisés par les compétiteurs puis cédés aux deux clubs de surf de BOURAIL.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 2016.80 - DM 1 au budget annexe eau 2016

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget annexe eau 2016 qui est arrêtée à la somme de 200.000.000 xpf en section d'investissement ; ce qui porte le budget Eau à la somme globale de 294.061.228 xpf.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 2016.81 - DM 2 au budget annexe assainissement 2016

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget annexe assainissement 2016 qui est porté à la somme globale de 42.015.418 xpf.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 2016.82 - DM 3 au budget 2016

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget 2016 qui est arrêtée à la somme de 7.000.000 xpf en section de fonctionnement et 23.000.000 cfp en section d'investissement ; ce qui porte le budget ordures ménagères à la somme globale de 1.597.410.688 xpf.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

*Le conseiller municipal Mario BOUEARAN a quitté l'hémicycle (à 15h10) en cours de lecture de la délibération et n'a donc pas pris part au vote.*

### 2016.83 - DM 3 au budget ordures ménagères 2016

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget annexe ordures ménagères 2016 qui est arrêtée à la somme de 1.600.000 xpf en section de fonctionnement ; ce qui porte le budget ordures ménagères à la somme globale de 71.304.446 xpf.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### 2016.84 - PROJET DE JUMELAGE

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le principe de jumelage avec la ville de Tumaraa (Polynésie Française) ;  
**AUTORISE** le maire à définir l'objet du jumelage et à signer la convention définissant le cadre général de la coopération entre les deux communes.

La discussion étant ouverte :

Le conseiller Patrick ROBELIN ne comprend pas que la commune de Bourail ne soit pas encore jumelée avec la ville de Hamilton en Nouvelle-Zélande, alors que le comité foire de Bourail entretient une relation forte et échange tous les ans. De plus, la commune de Bourail a des liens forts avec la Nouvelle-Zélande depuis la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale ; il doute que le jumelage avec une commune comme Tumaraa ne dure dans le temps... De plus, il semblerait que le maire de cette commune fasse l'objet d'une procédure judiciaire !

Le conseiller Arnaud WUHRLIN – 1<sup>er</sup> adjoint au maire – a pris des contacts avec les maires des communes analogues à BOURAIL à l'occasion du congrès des maires de Polynésie Française qui s'est tenu en août dernier. Il indique que la fédération des associations de femmes de Bourail s'est également jumelée avec une association de femmes de Tahiti. Il convient de « nourrir » ces jumelages (échange de connaissances, partenariat économique, coopération ...).

Le maire se rappelle qu'il y a eu des échanges scolaires du collège public avec la Nouvelle-Zélande mais qu'il semblerait que le jumelage n'ait pas été officialisé à l'époque ; Effectivement, il conviendrait également de se jumeler avec une ville de Nouvelle-Zélande en raison des liens qui se sont tissés depuis le passage des soldats néo-zélandais à Bourail (cimetière néo-zélandais à Nessadiou, espace dédié au musée ...).

**Abstention du conseiller Patrick ROBELIN (procuration de Gyslène DAMBREVILLE).**

**Délibération adoptée à la majorité**

### 2016.85 - PARTENARIAT AVEC L'A.S.E.A.-NC

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le maire à signer une convention avec la présidente de l'association de Sauvegarde de l'Enfance, des Adolescents et des jeunes adultes de Nouvelle-Calédonie (A.S.E.A.-NC) relative aux activités concernant les loisirs enfance et jeunesse de la commune de Bourail, pour une période d'une année, renouvelable deux fois.

**Délibération adoptée à l'unanimité**



## 2016.86 – REMISE GRACIEUSE

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ACCORDE** à l'association du Conseil de l'eau de la Néra une mise à disposition gracieuse de bureaux dans l'enceinte du bâtiment communal dénommé « ancien hôtel du Commandant ».

*Le conseiller Patrick ROBELIN, indirectement concerné par cette affaire, ne prend pas part au vote.*

**Délibération adoptée à l'unanimité des votants.**

## 2016.85 – DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire rend compte de l'utilisation de la délégation de signature consentie par le conseil municipal pour la période de mai 2016 à octobre 2016 ; permis de construire, divisions/lotissements/partages, autorisations de voirie, autorisations de stationnement, baux et conventions.

## 2016.86 – INSTALLATION D'ABRIS BUS

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le projet d'aménagement de la place BLIDY (abris bus) ;

**ARRETE** son plan de financement ainsi qu'il suit :

- Montant de l'opération : 2.000.000 cfp
- Réserve parlementaire du Député GOMEZ : 985.680 cfp
- Fonds propres : 1.014.320 cfp

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 2016.87 – COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le maire à signer une convention avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple relative à la constitution d'un groupement de commandes pour les marchés de collecte des ordures ménagères des communes de Boulouparis, Bourail, La Foa, Farino, Moindou et Sarraméa.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour ;

Le conseiller Patrick ROBELIN souhaite avoir des informations sur l'avancement du projet de reconstruction du restaurant à Téné.

Le maire informe que la commune attendait que toutes les manifestations soient terminées. L'Avant-projet sommaire a été déposé et les travaux débuteront dans quelques semaines.

La présidente lève la séance à 15 heures 53.

La secrétaire de séance,

Régina RIEU

La présidente de séance,

Brigitte EL ARBI

Approuvé à la majorité  
en séance du 01/03/2017.

Les membres,



A collection of handwritten signatures in black ink, including a large signature at the top left, a signature in the middle left, a signature in the middle right, a signature in the bottom left, and a signature in the bottom center.

Observation de la conseillère Gyslène DAMBREVILLE qui demande à ce que les résultats des votes relatifs aux nominations au sein des commissions municipales et externes soient intégrés au procès-verbal.

Sur ce, il lui est immédiatement remis copie des extraits de délibérations n°2242/57/16 et 2242/58/16 relatives à la désignation des élus.